

PROCES-VERBAL INTEGRAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 décembre 2019 à 20 h 00
sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 19 (6 procurations)

Etaient présents : Lucienne GILG, Mona PAJOLE, Claude WEIL, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Jean Jacques KNOPF, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Anne-Marie GINTZ, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Eric LACHMANN, Véronique BRUDER, Christian JAEG, Etienne MARTIN, Marie-Paule MULLER, Marie-Claude PARON.

Membres absents excusés : Elisabeth DE MONTIGNY (procuration à Stéphanie GUIMIER), Frédéric OSTERTAG (procuration à Eric LACHMANN), Nathalie VAN THOM, Christophe FURST (procuration à François LARDINAIS), Chantal WINTZ (procuration à Jacky WOLFARTH), Benoît GSELL (procuration à Etienne MARTIN), Guy RIEFFEL (procuration à Marie-Paule MULLER).

Membres absents : Bernard BOUTONNET, Sonia JEHL, Tania MUHLMEYER.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, DGS, Samuel KLEIS responsable des services techniques.

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2019
- C. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- D. Communiqués du Maire

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Affaires foncières, domaine et urbanisme

- 1. Lotissement Côté Champs :
 - a. Convention pour l'intégration de la voirie et des réseaux dans le domaine public communal
 - b. Exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain
- 2. Acquisition d'une parcelle rue des Antiquaires

B. Finances de la Ville

- 1. Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain : convention partenariale
- 2. Décision budgétaire modificative n° 3
- 3. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : demande au titre de l'année 2020
- 4. Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

C. Personnel communal

- 1. Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

D. Rapports des commissions

En préambule de la séance du Conseil Municipal, M. le Maire témoigne sa sympathie à l'adresse de M. Benoît GSELL qui vient de perdre son épouse.

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
vu l'article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal,

le Conseil Municipal, désigne comme secrétaire de séance, M. Jean Jacques KNOPF.

Adopté à l'unanimité.

B. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2019

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

approuve le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

C. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence

Déclarations d'intention d'aliéner - renonciation au droit de préemption :

- M. Michel ZAEGEL pour une maison d'habitation sise 10 rue Clémenceau,
- M. Jean-Marie ZAHN pour un terrain agricole Lieu-dit Schulzenfeld,
- AMIRAL pour des terrains à bâtir - lot n°5, 6 et 9 - rue de l'Ortenbourg,
- Mme Françoise FLORES pour un terrain agricole Lieu-dit Schulzenfeld,
- NEXITY FONCIER CONSEIL pour trois terrains à bâtir Lieu-dit Schulzenfeld,
- Mme Nathalie GONCALVES pour une maison d'habitation sise 17 faubourg du Rhin,
- M. Francisco ESTEVEZ RODRIGUEZ pour un terrain sis 2 rue des Pêcheurs,
- Mme Rachel RIEGER pour un appartement sis 3 rue du Château,
- Mme Anne SCHWARTZ pour une maison d'habitation sise 32 faubourg du Rhin,
- M. Michel HERTRICH pour une maison et des locaux artisanaux sis rue d'Islande.

D. Communiqués du Maire

M. le Maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Du 1^{er} au 24 décembre Place de la République à 17h30 : **Ouverture d'une fenêtre de l'Avent** (samedi à 11h)
- Jusqu'au 6 janvier à l'Office de tourisme : **Chasse aux trésors** dans les rues de Benfeld
- Vendredi 6 décembre dans la rue de la Digue à 14h30 : **Vente de Noël** au profit du Coup de Pouce de l'Illmatt
- Vendredi 6 décembre au Centre-Ville à 16h30 : **Défilé Saint Nicolas** (UCAB)
- Vendredi 6 décembre au Cercle Catholique de 17h à 20h : **Don du Sang** (EFS)

- Du vendredi 6 décembre à 20h au dimanche 8 à 11 h au complexe sportif : **Réalisation d'un puzzle géant de 24 000 pièces pour le Téléthon**
- Les dimanches 1^{er}, 8, 15 et 22 décembre : **Ouverture des commerces de Benfeld**
- Dimanche 8 décembre à partir de 14h au cinéma REX : **Le cinéma Rex fête Noël** en présence du père Noël
- Vendredi 20 décembre à partir de 16h au centre-ville : **Marché de Noël des enfants** et à 18h à l'Eglise Saint Laurent : **Concert "Benfeld chante Noël"**
- Lundi 23 décembre à 15h30 à l'Office de Tourisme : **Balade contée familiale** "Il était une fois Noël"
- Jeudi 26 décembre à 17h à la salle des fêtes : **Super Loto** (AS)
- Mardi 31 décembre à la Salle des Fêtes à 19h : **Soirée Réveillon** (Club Bushido)
- Vendredi 3 janvier 2020 à la Salle des Fêtes à 19h30 : **Vœux du Maire**
- Samedi 4 janvier au Cercle Catholique à 19h30 : **Fête de Noël et Galette des Rois** (Paroisse Catholique)
- Samedi 11 janvier à la Salle des Fêtes à 14h : **Départ Balade des Rois Mages** (Club Bushido)
- Vendredi 17 janvier à la Médiathèque à 20h : **Nuit de la lecture** – concert lecture Jackson Mackay
- Samedi 18 janvier à la Salle des Fêtes à 19h : **Soirée Années 80** (ASB)
- Dimanche 19 janvier à la Salle des Fêtes : **Après-midi jeux** (AGF)
- Jeudi 23 janvier à 20h à la mairie : **Commission culture**
- Les 24, 25 et 26 janvier au Cercle Catholique à 20h sauf dimanche à 14h : **Théâtre alsacien** "Uf Guffe Un Nodle" troupe d'Huttenheim
- Dimanche 26 janvier à la Salle des Fêtes à 17h : **Bourse BD/CD** (ACPAHU)
- Dimanche 26 janvier à l'Eglise Saint-Laurent à 17h : **Concert de l'Ensemble Vocal Parenthèse** "Musique Sacrée"
- Mardi 28 janvier à 20h : **Conseil Municipal**

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Affaires foncières, domaine et urbanisme

1. Lotissement Côté Champs :

a. **Convention pour l'intégration de la voirie et des réseaux dans le domaine public communal**

M. Jean Jacques KNOPF, Adjoint au Maire, indique au Conseil que la société NEXITY FONCIER CONSEIL, aménageur du lotissement "côté champs", a sollicité la Ville en vue de la souscription d'une convention pour l'intégration de la voirie et des réseaux relevant de la compétence de la Ville dans le domaine public communal ainsi que le prévoit le dossier de demande d'autorisation de lotir.

Ainsi, les équipements et la voirie seraient cédés gratuitement à la Ville après la réception des travaux et sous réserve qu'ils soient réalisés dans les règles de l'art.

Vu la demande de la société Amiral aménageur du lotissement " côté champs",
vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

considérant l'exposé ci-dessus,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

décide :

- **d'accepter**, sous réserve de réalisation des travaux dans les règles de l'art et selon les prescriptions techniques définies par la Commune de BENFELD, le transfert amiable de la voirie et du réseau d'éclairage public du lotissement "côté champs",
- **d'autoriser** M. le Maire à signer la convention relative à la cession amiable à titre gratuit de la voirie du lotissement "côté champs",
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous documents relatifs au transfert de la voirie du lotissement "côté champs" à la commune dont l'acte notarié,
- que les frais liés à l'intégration de la voirie du lotissement "côté champs" dans le domaine public communal sont à la charge de la société NEXITY FONCIER CONSEIL.

Adopté à l'unanimité.

2. Acquisition d'une parcelle rue des Antiquaires

Dans le cadre des régularisations foncières engagées par le Département du Bas-Rhin, un accotement longeant l'ancienne RD 206, n'ayant plus aucune vocation départementale pourrait être transféré à la Commune de Benfeld pour son domaine public.

Cette parcelle cadastrée en section AL n° 73 représente une surface de 4,77 ares.

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, en date du 4 novembre 2019, approuvant la cession de parcelle à la Commune de Benfeld,

vu le statut de voie publique communale de la rue des Antiquaires,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

décide :

- **d'accepter** le transfert de la parcelle cadastrée en section AL n° 73 de 4,77 ares à la Commune de Benfeld, à l'euro symbolique, sans versement de prix,
- que l'acte sera passé en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L.1311-14 du Code général des collectivités territoriales,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer l'acte afférent à cette cession ainsi que toutes pièces y relatives.

Adopté à l'unanimité.

B. Finances de la Ville

1. Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain : convention partenariale

M. le Maire expose que par délibération du 20 février 2018, le Conseil Municipal a approuvé le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021 proposé par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité

- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public.

A ce titre, le Département consacre des moyens financiers à travers le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale et le Fonds de solidarité communale.

Dans ce cadre, la Ville de Benfeld a sollicité l'éligibilité au Fonds de développement et d'attractivité pour la requalification et le réaménagement des espaces publics du centre-ville.

Faisant suite à cette demande, le Conseil Départemental du Bas-Rhin propose la signature d'une convention partenariale tripartite CD67, Commune de Benfeld et UCAB (joint en annexe).

Cette convention définit les engagements des trois partenaires.

Pour la Ville de Benfeld, les engagements proposés par le Département sont les suivants :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'aménagement et de requalification du centre-ville de BENFELD, tant sur le plan des mobilités et de l'accessibilité aux services et commerces de proximité, que sur le plan de la valorisation patrimoniale, notamment le patrimoine appartenant à la Commune de BENFELD ;
- Redynamiser le commerce local par la réalisation d'une synthèse du diagnostic commercial, la définition de ses enjeux et la mise en œuvre de plans d'actions impliquant les artisans et commerçants de la commune ;
- Mener cette démarche dans le souci de renforcer le rôle de centralité exercé par la Commune de Benfeld, et ce au travers une recherche de développement et de qualité des services de proximité, dont les services publics, et de l'accessibilité à ces services. La Commune veillera particulièrement aux complémentarités nécessaires pour la prise en compte de tous ses publics ainsi que des touristes ;
- Engager une réflexion en faveur du renouvellement et de la pérennisation de l'offre en matière de prévention et d'offre de soins sur la commune. En effet, le secteur est confronté au vieillissement de la profession médicale (médecins généralistes) laissant présager un risque à très court terme de pénurie en offre de soins de proximité ;
- Mener une réflexion en lien avec le Département et en cohérence avec le PLH de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sur les logements vacants en centre-ville et mobiliser les outils et dispositifs permettant de répondre à cette problématique ;
- Etudier la mise en place d'un chef de projet centralité co-financé par le Département (50%), la Ville d'Erstein (25%) et la Ville de Benfeld (25%), pour une durée d'un an renouvelable deux fois. Sur ce point, M. le Maire estime qu'il convient de saisir l'opportunité de pouvoir bénéficier d'un tel poste pour le développement du centre-ville ;
- Participer activement au réseau des bourgs-centres qui sera effectif en 2020 ;
- Accompagner et étudier, en lien étroit avec le Département, la relocalisation et la mise à disposition de locaux pour le Centre Médico Social de Benfeld, répondant aux normes d'accessibilité et à la réglementation des Etablissements recevant du public ;
- Se rapprocher du Consistoire israélite du Bas-Rhin pour définir un projet de rénovation de la synagogue de Benfeld et ancrer ce lieu dans la dynamique du centre-ville.

Le coût de la requalification et du réaménagement des espaces publics du centre-ville s'élève à 3 076 000 € HT. Le Département s'engage à apporter une contribution financière à hauteur de 20 % pour les

travaux relatifs au Square des Remparts et à 10 % pour les autres travaux, soit un montant maximum de 338 313 €.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

vu la délibération du Conseil Municipal 20 février 2018 portant adoption du Contrat de Développement Territorial et Humain du territoire d'action SUD,

vu le projet de convention partenariale,

vu l'avis favorable des Commissions Réunies en date du 26 novembre 2019,

vu la délibération du 2 décembre 2019 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin approuvant cette convention,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

décide :

- **d'approuver** la Convention Partenariale pour la requalification et le réaménagement des espaces publics du centre-ville avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Union des Commerçants et Artisans de Benfeld (UCAB),
- **d'autoriser** M. le Maire à signer la convention correspondante et tout acte y concourant.

Adopté à l'unanimité.

2. Décision budgétaire modificative n° 3

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

vu l'acquisition par la Ville de la parcelle cadastrée AI n°28 dans le cadre d'une procédure de bien sans maître suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2017,

vu la vente de cette parcelle à la société NEXITY FONCIER CONSEILS dans le cadre de l'aménagement du lotissement "côté champs",

vu les opérations comptables qu'il convient en conséquence de réaliser pour l'intégration et la sortie de l'inventaire des immobilisations de ce bien dont la valeur de cession représente 15 449,80 €,

vu l'absence de crédits inscrits au budget primitif 2019 sur les comptes concernés,

considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

approuve les modifications budgétaires suivantes :

Opération / compte	Crédits inscrits au budget	Modifications proposées	
		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
Chapitre 041 "opérations patrimoniales"			
Article 2112 "terrains de voirie"	0 €	+ 16 000 €	
Chapitre 041 "opérations patrimoniales"			
Article 1021 "dotations"	0 €		+ 16 000 €

Adopté à l'unanimité.

3. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : demande au titre de l'année 2020

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire, expose que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) vise à accorder aux collectivités des subventions de l'Etat pour la réalisation d'investissements, et de projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La date limite de dépôt des demandes au titre de la programmation 2020 étant fixée au 15 janvier 2020, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier pour les travaux de rénovation urgents du groupe scolaire Rohan.

En effet, les bâtiments composants ce groupe scolaire subissent depuis quelques années des infiltrations d'eau depuis les toitures terrasses sans qu'il puisse y être remédié.

Par ailleurs, les menuiseries extérieures sont encore d'origine. Elles s'avèrent particulièrement dégradées et ne sont pas conformes aux normes d'isolation thermiques.

M. Christian JAEG demande si une analyse a été faite pour la création d'une toiture en pentes.

M. le Maire répond qu'au vu de la configuration des toitures du bâtiment, l'architecte a exclu cette solution.

Vu l'état de l'étanchéité des toitures et des menuiseries extérieures,

vu les modalités de demande de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de 2020,

vu l'avis favorable des commissions réunies en date du 26 novembre 2019,

vu le caractère d'urgence à entreprendre des travaux de réfection de l'étanchéité,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

décide :

- **d'engager** au courant des vacances scolaires de l'été 2020 des travaux de réfection complète des étanchéités de toitures et de remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures,
- **d'approuver** le programme de travaux établi par M. Chittier, architecte, dont les montants estimatifs sont les suivants :

○ rénovation de l'étanchéité des toitures :	247 186 € TTC
○ installation de garde-corps sur la toiture terrasse :	38 880 € TTC
○ réparation des ouvrages en maçonnerie (façades, acrotères) :	32 400 € TTC
○ remplacement des menuiseries extérieures :	343 018 € TTC

TOTAL **661 484 € TTC**

- **d'autoriser** M. le Maire à solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de 2020,
- **d'autoriser** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est.

Adopté à l'unanimité.

4. Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du 1er janvier jusqu'à l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérant.

Ainsi, cette autorisation permet, après le 1^{er} janvier 2020, d'engager (passer commande) et de mettre en paiement des dépenses prévues au budget 2019 mais non réalisées au 31 décembre 2019.

Le budget primitif 2020 étant voté d'ici le 30 avril 2020,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

décide d'autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

<i>Opérations</i>	<i>Désignation</i>	<i>Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget 2019</i>	<i>Quart des crédits</i>
400	VOIRIE - DOMAINE PUBLIC			1 808 872,33	452 218,08
		2128	Autres agencements et aménagements de terrains	83 000,00	20 750,00
		2151	Réseaux de voirie	1 560 303,01	390 075,75
		21534	Réseaux d'électrification	22 000,00	5 500,00
		21538	Autres réseaux	121 569,32	30 392,33
		217538	Autres réseaux	22 000,00	5 500,00
401	MAIRIE - HDV			60 000,00	15 000,00
		21311	Hôtel de ville	30 000,00	7 500,00
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	30 000,00	7 500,00
402	ECOLES			60 627,67	15 156,92
		21312	Bâtiments scolaires	23 423,52	5 855,88
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	37 204,15	9 301,04
404	ATELIER - MAT. SERV. TECHNIQUE			457 500,00	114 375,00
		21318	Autres bâtiments publics	327 500,00	81 875,00
<i>Opérations</i>	<i>Désignation</i>	<i>Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget 2019</i>	<i>Quart des crédits</i>
		21571	Matériel roulant	130 000,00	32 500,00
405	ECOLE DE MUSIQUE			4 000,00	1 000,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00	1 000,00
406	COMPLEXE SPORTIF			216 000,00	54 000,00
		21318	Autres bâtiments publics	76 000,00	19 000,00
		2151	Réseaux de voirie	100 000,00	25 000,00
		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	35 000,00	8 750,00
		21728	Autres agencements et aménagements de terrains	5 000,00	1 250,00

407	SALLE DES FETES			20 000,00	5 000,00
		21318	Autres bâtiments publics	20 000,00	5 000,00
408	EGLISE			160 000,00	40 000,00
		21318	Autres bâtiments publics	160 000,00	40 000,00
409	POLICE MUNICIPALE			50 000,00	12 500,00
		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	50 000,00	12 500,00
410	AGENCE CREDIT MUTUEL			370 000,00	92 500,00
		21715	Terrains bâtis	370 000,00	92 500,00
411	CENTRE MEDICO-SOCIAL			20 000,00	5 000,00
		21318	Autres bâtiments publics	20 000,00	5 000,00
			TOTAL	3 227 000,00	806 750,00

Adopté à l'unanimité.

C. Personnel communal

1. Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Mme Lucienne GILG, Adjointe au Maire, expose que les services de la Préfecture du Bas-Rhin ont sollicité la commune pour la création, à la Mairie de Benfeld, d'un service d'instruction des demandes de passeports et de cartes d'identité afin de palier la carence de ce service dans le sud du département.

L'Etat accompagne financièrement la création de ce service par le versement d'une dotation annuelle de 12 000 € et une indemnité d'installation de 4 000 €.

M. le Maire estime qu'il s'agit de faire un choix politique qu'il soutient car c'est une opportunité de faire revenir un service public à Benfeld.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps non-complet (28/35^e).

Adopté à l'unanimité.

B. Rapport de commission

- Mme Nathalie GARBACIAK, Adjointe au Maire, remercie vivement les conseillers qui ont participé à l'organisation de la fête des aînés du 1^{er} décembre dernier.
- Mme Mona PAJOLE, Adjointe au Maire, remercie les bénévoles ayant participé à la collecte de la Banque Alimentaire le dernier week-end de novembre, ainsi que les généreux donateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21 h 15.

La Secrétaire de séance,
M. Jean Jacques KNOPF

Le Maire,
M. Jacky WOLFARTH.